



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2013/2217(DEC)

27.11.2013

PROJET D'AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne pour la formation pour l'exercice 2012
(2013/2217(DEC))

Rapporteure pour avis: Pervenche Berès

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne le rôle important que joue la Fondation pour contribuer à améliorer le développement du capital humain dans les pays partenaires; salue, à cet égard, la réalisation des objectifs du programme de travail, comme en témoigne l'augmentation du nombre de ses réalisations en 2012, exposées dans le rapport d'activité annuel; prend acte de l'importance accordée, dans ses activités, aux questions importantes liées à l'emploi des jeunes ainsi que du recentrage sur l'enseignement et la formation professionnels, la dimension "compétences" des PME et les processus de migration;
2. exprime sa satisfaction de ce que la Cour des comptes ait déclaré légales et régulières les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de la Fondation relatifs à l'exercice 2012;
3. se félicite que le niveau général des crédits engagés soit resté à un niveau élevé (99,9 %) en 2012, ce qui démontre une planification budgétaire efficace; se félicite que le nombre de réalisations menées à bien soit conforme au budget de la Fondation;
4. salue les mesures prises par la Fondation pour répondre aux préoccupations exprimées au sujet de l'absence d'une politique de trésorerie et de la transparence des procédures de recrutement;
5. regrette, au vu des comptes annuels de la Fondation, que le problème relatif aux bâtiments de la Fondation n'ait pas été résolu en 2012, en dépit des mesures de prévention et d'atténuation mises en place; se félicite qu'un accord permettant la poursuite des activités de la Fondation pour la période 2013-2015 ait été conclu avec les autorités régionales en 2013.